



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE REGION GRAND EST
5, BOULEVARD DE LA DEFENSE
57078 METZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023





Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DE GRAND EST

5, boulevard de la Défense

57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A METZ,
LE 13 JUIN 2024

FIGEC



Anne-Laure CHEVALIER
Commissaire aux Comptes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est - BILAN AU 31/12/2023

ACTIF	Montant brut N	Amortissements et dépréciations N	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	907 684,25	-408 508,22	499 176,03	172 176,33
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles encours	39 288,00		39 288,00	
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations incorporelles)	946 972,25	-408 508,22	538 464,03	172 176,33
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 635 337,65		1 635 337,65	1 635 337,65
Agencements et aménagements de terrains	24 007,80	-22 105,22	1 902,58	2005,83
Constructions	35 245 067,69	-21 983 164,37	13 261 903,32	13 901 222,63
Constructions sur sol d'autrui	105621,43	-101242,71	4378,72	12282,39
Installations techniques, matériel et outillage	3 676 512,51	-3 206 164,69	470347,82	446726,57
Autre immobilisations corporelles	8 085 276,33	-6 237 715,08	1 847 561,25	1 243 365,91
Immobilisations corporelles encours	1 686 560,38		1 686 560,38	466 172,07
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	50 458 383,79	-31 550 392,07	18 907 991,72	17 707 113,05
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation				
Prêts	1 818,72	-77 073,89	-75 255,17	-71 985,17
Autres immobilisations financières	251 210,97		1 818,72	1 818,72
Sous-total (immobilisations financières)	253 029,69	-77 073,89	175 955,80	330 810,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 658 385,73	-32 035 974,18	19 622 411,55	18 139 933,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes	-300,00		-300,00	182 798,00
Clients et comptes rattachés	6 807 155,10	-79 441,81	6 727 713,29	6 770 197,57
Fournisseurs débiteurs	28,40		28,40	17,80
Personnels et comptes rattachés	3 535,29		3 535,29	9 956,15
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 104,86		2 104,86	413,27
Etat et autres collectivités publiques	2 987 455,23		2 987 455,23	3 253 302,74
Comptes courants	19 800,00		19 800,00	16 200,00
Autres créances	15 833,93		15 833,93	14 377,07
Charges constatées d'avance	111 546,94		111 546,94	97 562,23
Compte de liaison des établissements	355 958,49		355 958,49	355 958,49
Opérations de trésorerie inter-services				
Sous-total 1	10 303 118,24	-79 441,81	10 223 676,43	10 700 783,32
Valeurs mobilières de placement	6 148 847,53		6 148 847,53	1 149 938,32
Disponibilités				
Caisse	2 816,43		2 816,43	5424,09
Comptes bancaires débiteurs	7 228 719,54		7 228 719,54	10 071 069,30
Comptes de Virements internes	4 020,00		4 020,00	
Sous-total 2 (Disponibilités)	13 384 403,50		13 384 403,50	11 226 431,71
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL ILACTIF CIRCULANT	23 687 521,74	-79 441,81	23 608 079,93	21 927 215,03
Initialisation pour besoin d'identification	75 345 907,47		43 230 491,48	40 067 148,43
TOTAL GENERAL (I+II)				

Figec

Commissaire aux Comptes

21, rue de Sarre
57070 METZ

PASSIF	Ex.N avant affecta.	Ex.N-1 avant affecta.	Ex.N après affecta.	Ex.N-1 après affecta.
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotations			-14 844 027,90	-14 844 027,90
Dons et legs				
Affectation				
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.			-297153,42	-188600,73
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement				
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)				
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)			-5 740 987,66	-2 582 315,87
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-933 466,10	-3 158 671,79
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés			-9 808 762,40	-10 188 655,01
TOTAL I CAPITAUX PROPRES			-31 624 397,48	-30 962 271,30
PROVISIONS				
Provisions pour risques			-975 762,18	-944 619,14
Provisions pour charges			-849 963,72	-920 522,59
TOTAL II PROVISIONS			-1 825 725,90	-1 865 141,73
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit			-1 069 514,77	-1 219 115,71
Emprunts et dettes financières divers			-4304,96	-254399,27
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques				
Comptes bancaires créditeurs			-844,8	-1509,04
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			-3 494 087,99	-2 014 725,33
Dont : fournisseurs			-2 966 676,27	-1 757 654,01
Dont : fournisseurs d'immobilisations			-4 634,42	-4634,42
Dont : fournisseurs factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales			-522 777,30	-252 436,90
Dont : Personnels et comptes rattachés			-2 666 011,86	-2 271 215,52
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-709 620,44	-592 842,13
Dont : Etat et autres collectivités publiques			-1 417 574,15	-1 345 949,90
Compte de liaison des établissements			-538 817,27	-332 423,49
Opérations de trésorerie inter-services			-355958,49	-355958,49
Comptes courants				
Dettes diverses			-1 361 462,55	-854 073,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés			-663185,17	-10515,75
Autres dettes (y.c 47)			-660	-660
Produits constatés d'avance			-164 337,51	-257562,98
TOTAL III DETTES			-9 780 368,10	-7 239 735,40
TOTAL GENERAL (I+II+III)			-43 230 491,48	-40 067 148,43

Figec

Commissaire aux Comptes
Initialisation pour besoin d'identification
21, rue de Sarre
57070 METZ

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Numéro de compte	Montant N	Numéro de compte	Montant N
64 Charges de personnels	15 110 943,00	74 Subventions d'exploitations	3 569 503,72
621 Personnel Extérieurs	140 298,66	dont 7412 ministère com. Artisanat	0,00
6311 Taxes sur les salaires	751 077,73	dont 7442 région	1 514 498,03
6333 Impôts et taxes sur rémunération	107 670,34	dont 7481 taxe d'apprentissage	0,00
60 Achat (sauf 603)	1 800 480,89	dont 7487 droit additionnel > 60%	0,00
603 Variation de stocks		71 Production stockée	0,00
657 et 658 Charges spécifiques	1 444 515,05	757 Produits spécifiques	6 579 737,17
Autres charges de gestion	5 154 721,19	dont 7571 taxe pour frais de chambres	0,00
681 Dot amo, dépr, prov exploitation	2 077 973,00	dont 7574 ress. ou subv. de fonc	6 487 041,00
		dont 7575 droit add. fin. conseils form.	0,00
		70, 72, 75 Produits de gestion	15 777 365,66
		781 Rep sur am, dépréc. et prov d'expl.	1 507 567,63
		791 Transferts de charges d'exploitation	154 587,17
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	26 587 679,86	* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	27 588 761,35
** Résultat d'exploitation	1 001 081,49		
CHARGES FINANCIERES		PRODUITS FINANCIERS	
66 Charges financières	20 697,17	76 Produits financiers	67 397,11
dont 6616 intérêts emprunts et dettes		786 Reprises sur dépréc et prov financié	2 561,91
686 Dot amo, dépr, prov ch. finan.	5 088,72	796 Transfert de charges financières	0,00
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	25 785,89	* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	69 959,02
** Résultat financier	44 173,13		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 Charges exceptionnelles	162 391,58	77 Produits exceptionnels	79 077,06
dont 675 VNC actifs cédés	91 599,50	dont 775 prods des cessions d'actifs	91 602,50
687 Dot amo, dépr, prov cha. except.		dont 777 qote part subv invst	0,00
		787 Reprises sur déprec et prov except.	0,00
		797 Transferts de charges except.	0,00
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	162 391,58	* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	79 077,06
** Résultat exceptionnel	83 314,52-		
69 Impôt sur bénéfices	28 474,00		
** TOTAL DES CHARGES (I+II+III+69)	26 804 331,33	** TOTAL DES PRODUITS (IV+V+VI)	27 737 797,43
*** Solde Créiteur (bénéfice)	933 466,10	*** Solde Débiteur (Perte)	0,00
*** TOTAL GENERAL	27 737 797,43	*** TOTAL GENERAL	27 737 797,43

Figec

Commissaire aux Comptes
Initialisation pour besoin d'identification
21, rue de Sarre
57070 METZ